



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 59/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contractualisation d'une ligne de trésorerie

Considérant le besoin de sécuriser la trésorerie de la commune ;

Le Maire

DÉCIDE

- **DE CONCLURE** avec l'Agence France Locale un contrat de ligne de trésorerie aux conditions et caractéristiques suivantes :

Montant	500 000 €
Date d'entrée en vigueur	31/03/2025
Date remboursement final	364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur du contrat
Taux d'intérêt	Ester + 0.49 % mensuel base exact/360 (Ester flooré à 0)
Préavis tirage / remboursement	J-1 à 16h00
Montant minimum tirage / remboursement	20 000 €
Modalités tirage	Portail bancaire uniquement
Modalités remboursement	Portail bancaire uniquement
Commission d'engagement	0.10 % de l'encours plafond
Commission de non-utilisation (CNU)	0.10 % mensuel base exact/360

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 20 MARS 2025
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire


Guy GENET